



Rapport de la commission pédagogique : CSN novembre 2007

Thème 3 : l'accompagnement éducatif

« Le SNPDEN approuve la volonté d'accompagner les élèves en difficulté et souligne que cette intention doit s'inscrire dans une réflexion globale sur l'organisation des apprentissages et du temps de l'ensemble des élèves.

La mise en œuvre du dispositif d'accompagnement éducatif doit prendre place dans le cadre de l'autonomie des EPLE, au sein d'une politique d'établissement intégrant de manière cohérente l'ensemble des dispositifs au regard des compétences du socle commun, et considérant les contraintes en matière de ressources humaines et de fonctionnement.

Le SNPDEN demande que les établissements puissent intégrer cet accompagnement au sein de l'emploi du temps des élèves, en fonction des conditions locales et du projet pédagogique, de manière à promouvoir la réussite durable de ce dispositif.

Le SNPDEN demande qu'un budget global et suffisant permette à chaque établissement de pourvoir aux besoins logistiques et de rémunération pour toutes les catégories de personnels mobilisées par ce dispositif. Le conseil d'administration de l'EPLE doit être saisi sur l'utilisation de ces moyens, dans le cadre du projet et de la dotation horaire globale.

C'est dans le cadre des politiques des établissements, et des délibérations du Conseil d'Administration relatives à la ventilation des moyens affectés, que pourront s'installer la généralisation et la pérennisation du dispositif d'accompagnement éducatif des élèves. »

Vote du CSN : la motion est adoptée à l'unanimité